

Projet de déclaration liminaire pour les Conseils d’administration concernant le Budget

Depuis maintenant plusieurs années, les collectivités locales (Communes, Départements et Régions) subissent les conséquences des « réformes des collectivités territoriales » (Loi NOTRE de 2013, Nouvelle organisation territoriale de l'état). Le volet budgétaire de ces réformes entraine des baisses permanentes de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l’Etat et impactent ainsi directement le développement des services publics dont les collectivités ont la responsabilité. Selon un rapport de la Cour des Comptes (octobre 2018), le total des concours financiers de l’État vers les CT est passé de 58,2 milliards d’euros en 2013 à 47,1 milliards en 2017, soit une baisse de 19% [**(chiffres du ministère)**](https://www.vie-publique.fr/focus/finances-locales-quel-ete-impact-baisse-dgf.html). Le gouvernement actuel, par la voie de l’ancien ministre de l'action et des comptes publics (Gérald Darmanin), va empirer la situation en « promettant » une baisse de 13 milliards entre 2017 et 2022… ([source visible ici](https://www.lemonde.fr/politique/article/2017/07/17/les-reformes-qui-ont-bouleverse-les-collectivites-territoriales-en-dix-ans_5161711_823448.html)). Nous dénonçons ces choix qui affaiblissent les services publics et ont un impact sur les usagers et les personnels.

Pour construire un budget, il est nécessaire de partir des besoins pour une école de qualité : C’est pourquoi, nous aborderons ce conseil d’administration en partant des besoins éducatifs et que nous récuserons toute diminution budgétaire entraînant la baisse de la qualité du service public d’éducation.

En effet, aujourd’hui, la construction du budget de l’Etat se réalise en partant du « dogme » de la « baisse de la dépense publique » (collectivités, services publics, etc..). Cela entraîne une hausse des inégalités sans précédent dans notre pays du fait d’une moindre redistribution des richesses vers les services publics. Pourtant, de l’argent existe : La France fut « championne d’Europe » de versement de dividendes au 2eme trimestre 2019 et conforta même sa place de leader européen en la matière <https://www.latribune.fr/bourse/dividendes-nouveau-record-en-france-malgre-le-ralentissement-825997.html>.

 C’est parce que nous prônons un Service Public d’Education égalitaire et solidaire pour tous, qu’il nous faut au contraire bâtir un budget en partant des besoins des usagers pour faire respecter les droits de chaque citoyen. Dans l’intérêt du service public et des élèves, nous agirons pour développer le droit à une éducation de qualité.